

**RPI N°54 « SENSEE COJEUL »**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE**

**17 OCTOBRE 2024- 18h30 ETERPIGNY**

**Présents :**

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARTINE	DANIEL	MAIRE		X	
MEURILLON	THOMAS	MAIRE	X		
DEREGNAUCOURT	PATRICK	MAIRE		X	
DUBUS	PHILIPPE	MAIRE- PRESIDENT SIVU	X		
PAMART	DENIS	HAUCOURT		X	
DANEL	ANNICK	MAIRE	X		
DUFAY	MURIEL	DELEGUE	X		
THIEVET	CHRISTIAN	MAIRE	X		
LETERME	JULIEN	DELEGUE	X		
DALLA MOTTA	JOSE	1 <sup>ER</sup> ADJOINT		X	
MARTEL	MARGAUX	ENSEIGNANTE		X	
TABARY	EMILIE	ENSEIGNANTE	X		
DHEILLY	MONIA	ENSEIGNANTE	X		
PLACE	ALAIN	DIRECTEUR	X		
GONZALEZ	JONATHAN	ENSEIGNANT	X		
VILLETTE	MARJOLAINE	ENSEIGNANTE	X		
BECART	LAURENCE	ENSEIGNANTE		X	
BERGAMINI	AXELLE	ENSEIGNANTE	X		
LOURDAUX	SEVERINE	ENSEIGNANTE	X		
RENGARD	HELENE	ENSEIGNANTE	X		
MARQUIS	SABRINA	ENSEIGNANTE	X		
MONEL	MATHIEU	PARENT ELU TIT.	X		
BOISLEUX	LEA	PARENT ELU TIT.		X	
FLAMENT	MELANIE	PARENT ELU TIT.	X		
PONSOT	SABRINA	PARENT ELU TIT.	X		
JARRY	LOUISE	PARENT ELU TIT.	X		
DUBREUCQ	JUSTINE	PARENT ELU TIT.	X		
BOCHU	ADELINE	PARENT ELU TIT.	X		
JENSEN	JULIETTE	PARENT ELU TIT.	X		
LEBEL	CINDY	PARENT ELU SUP.	X		
MAILLET	FABIEN	PARENT ELU SUP.		X	
DILLIES	VALENTINE	PARENT ELU SUP.	X		
COMBLE	AURELIE	PARENT ELU SUP.	X		
CARLIN	CATHERINE	PARENT ELU SUP.		X	

## Ordre du Jour :

Monsieur PLACE accueille les personnes présentes dans la salle, prend la parole, et énonce l'ordre du jour :

- Résultats des élections de parents d'élèves et installation du Conseil d'école
- Rôle et attributions du Conseil d'école
- Règlement intérieur
- Effectifs (actuels/prévisions)
- Services autour de l'école (transports scolaires, cantine, garderie) – SIVU
- Evaluation d'école : questionnaires
- Activités et projets pédagogiques dans les classes
- Bilan de la coopérative scolaire

Monsieur PLACE, Directeur du RPI remercie Monsieur le maire d'Eterpigny.  
Monsieur PLACE explique la mise en place du Conseil d'école et précise les dates des prochaines réunions : 27/02/2025 et 26/06/2025 à Eterpigny à 18h30.

## 1/ Présentation des résultats aux élections des représentants des Parents d'élèves pour l'année scolaire 2024/2025 :

### Elections des représentants pour tout le RPI 54:

L'élection des représentants des parents d'élèves a eu lieu le **vendredi 11 octobre 2024** par correspondance et M. Place informe que le taux de participation pour les élections est de **52.33 %**.

Titulaires	Suppléants
MONEL MATHIEU	LEBEL CINDY
BOISLEUX LEA	MAILLET FABIEN
FLAMENT MELANIE	DILLIES VALENTINE
PONSOT SABRINA	COMBLE AURELIE
JARRY LOUISE	CARLIN CATHERINE
DUBREUCQ JUSTINE	
BOCHU ADELINE	
JENSEN JULIETTE	

Vote exclusivement par correspondance	
Inscrits	258
Votants	135
Bulletins blancs ou nuls	17
Suffrages exprimés	118
Participation	52.33 %

## **2/ Rôle et attributions du conseil d'école:**

Monsieur Place énonce que :

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

### **a) Composition et compétences :**

La composition et les compétences du conseil d'école prennent en compte l'intercommunalité et les questions de la vie scolaire.

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret.

Article L. 411-1 du code de l'éducation

### **b) L'intercommunalité:**

L'article D. 411-1 du code de l'éducation prévoit la représentation de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au sein du conseil d'école.

Lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un EPCI, le président de cet établissement, ou son représentant, siège au sein du conseil d'école à la place du conseiller municipal.

Article D. 411-1 du code de l'éducation

### **c) Des compétences étendues :**

Le conseil d'école peut être amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaire (article L. 411-1 du code de l'éducation).

Il donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.

Article D. 411-2 du code de l'éducation

### **d) Instance principale de concertation de l'école :**

#### **Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :**

1- Vote le règlement intérieur de l'école;  
2- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;  
3- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;

d) Les activités périscolaires;

- e) La restauration scolaire;
- f) L'hygiène scolaire;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.
- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5- En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école.

### **Les compétences en matière d'organisation du temps scolaire**

**L'article D. 521-11 indique que :**

« Le conseil d'école intéressé ou la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale intéressé peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré ».

Si le projet d'organisation du temps scolaire proposé par le conseil d'école diffère de celui du maire ou du président d'EPCI, l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription met en place une concertation qui doit permettre de rapprocher les deux projets. En dernier ressort, c'est le directeur académique qui arrête l'organisation du temps scolaire des écoles concernées.

Le directeur académique, agissant sur délégation du recteur d'académie, est en effet compétent pour décider de l'organisation du temps scolaire dans les écoles. Il considère en priorité l'intérêt des élèves, veille à la compatibilité de l'aménagement proposé avec le cadre réglementaire national et avec l'organisation du service, au respect de la possibilité de recevoir une instruction religieuse et le cas échéant, à la cohérence avec le projet éducatif territorial.

Avant d'arrêter définitivement l'organisation du temps scolaire, le directeur académique sollicite l'avis des maires ou des présidents d'EPCI concernés. Il consulte en parallèle le conseil général compétent en matière d'organisation et de financement du transport scolaire. Après consultation du conseil départemental de l'Education nationale, les décisions prises par le directeur académique pour fixer les horaires d'entrée et de sortie des écoles sont annexées au règlement type départemental.

L'organisation du temps scolaire est décidée pour une période de trois ans maximum. Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire, un conseil d'école, un maire ou un président d'EPCI, peut avant la fin de la période de trois ans, demander au directeur académique un réaménagement du temps scolaire.

M. Place et M. Dubus évoquent qu'il serait intéressant d'adapter les horaires de bus aux horaires d'école du RPI. Le sujet est en réflexion et nécessite du temps avec les instances concernées pour sa mise en place.

D'autre part, pour rappel : M. Place souligne que l'horaire de la fin des cours à Boiry est bien fixée à 17h. Les enfants peuvent sortir à 17h05, le temps qu'ils rangent leurs affaires dans leur cartable.

### **3/ Règlement Intérieur des écoles du RPI 54:**

Monsieur PLACE parcourt le règlement intérieur et explicite certains points :

- **A- Les horaires pour chaque école** : Boiry Notre Dame, Eterpigny, Hamblain les Près, Rémy et Vis en artois : 9h -12h / 14h- 17h  
Ces horaires n'incluent pas les 10 min d'accueil.

Aucune sortie pendant les heures de classe n'est autorisée, sauf pour motif valable et sur demande écrite et signée des parents qui doivent venir eux-mêmes chercher l'enfant dans la classe ou mandater un adulte momentanément désigné.

La mise en place des dispositifs de mise en sécurité dans les écoles (VIGIPRATE) d'une part et le non renouvellement progressif des contrats aidés « aide administrative aux directeurs d'école » d'autre part impose la mise en place de nouvelles mesures concernant les arrivées ou reprises d'élève (rdv orthophoniste, rdv médecin...).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les arrivées et départs d'élèves ne pourront se faire qu'aux heures d'entrée/sortie de l'école et temps de récréation. Les parents d'élèves sont priés de prendre toutes les dispositions nécessaires pour être en accord avec cette règle de fonctionnement.

- **B- Absences ou retards (réf : article L.511-1.)** : En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir l'école dans le courant de la 1<sup>ère</sup> demi-journée de l'absence au **N°Tél école puis de remplir un billet d'absence (cahier de liaison).**

***Les absences répétées et injustifiées sont signalées aux autorités compétentes à partir de 4 demi-journées dans le mois.***

**En cas de retard**, les parents sont priés d'accompagner l'élève jusqu'à la porte de la classe.

**Les retards doivent rester exceptionnels.**

- **C- Mise en place des APC** (Activités Pédagogiques Complémentaires) à différencier du Soutien (2h mercredi matin) dans le cadre du Pacte.
- **D- Règles dans les espaces partagés** : Cour de récréation, couloirs, toilettes
- **E- Droits et obligations des élèves et des parents : Rappel**
- **F- Les relations entre les familles et l'école** :  
Attention ! Pour la messagerie de l'ENT : Un seul accès : **EDUCONNECT**  
→ ***Faire le ménage dans sa messagerie (effacer les anciens messages) afin de libérer de l'espace et recevoir les messages de l'ENT.***

Durant l'année scolaire, les parents peuvent être invités à rencontrer les enseignants à différentes occasions :

- Réunion de rentrée
- Informations sur les évaluations périodiques
- Remise en main propre d'un bulletin scolaire.

Pour un sujet demandant plus de temps ou pour parler de la situation d'un élève, les parents pourront convenir d'un rendez-vous avec l'enseignant, au minimum la veille.

- **Usage des locaux- Hygiène Santé et Sécurité**

Hygiène (nettoyage des classes réguliers, enfants dans un état de propreté correct (surveillance et vigilance pour les poux)

Des exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur.

- Tout objet contondant ou coupant est proscrit, les armes même factices sont interdites. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur (bijoux etc)
- L'utilisation du téléphone portable est interdite à l'école conformément à l'article L. 511-5 du Code de l'Education.
- En cas d'accidents ou de problèmes de santé : la fiche d'urgence remplie par les parents : appeler les parents et/ou les pompiers).

Le règlement de l'école sera transmis aux familles ainsi que la charte de la laïcité et d'internet seront transmis par l'ENT. Ils devront être signés.

#### **4/ Effectifs et répartition (Actuels/Prévisions):**

M. Place en profite pour présenter les nouvelles enseignantes qui ont rejoint le RPI : Mme Martel (1/4 décharge de Mme Villette), Mme Bergamini (CM1 à Rémy) et Mme Tabary (1/4 décharge de M. Place) et Mme Becart (TPS-PS à Hamblain).

Monsieur PLACE énonce le niveau de classe accueilli par chaque maître et le nombre d'élèves dans chaque classe.

PS/ MS	9 / 18
GS	26
<b>Total VIS EN ARTOIS</b>	<b>53</b>

TPS/PS	9 / 15 *
CP	20
<b>Total HAMBLAIN LES PRES</b>	<b>44</b>

- 4 entrées en Janvier 2025

CE1	26
CE2	24
<b>Total BOIRY NOTRE DAME</b>	<b>50</b>

CM1	18
<b>Total REMY</b>	<b>18</b>

CM2	24
<b>Total ETERPIGNY</b>	<b>24</b>

A ce jour, il y a **77 élèves en Maternelle et 112 élèves en Elémentaire.**

Soit un total de **189 élèves** pour le RPI.

Les prévisions pour la rentrée 2025 et les projections pour 2026 et 2027 sont évoquées.

	Enfants de 2 ans recensés (commune ou RPI)	Elèves scolarisés en TPS	PS	MS	GS	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CMI	CM2	Total élémentaire	Total maternelle plus élémentaire
Rentrée 2023	Nais. 2021 29	15	17	25	23	80	23	22	21	23	27	116	196
Rentrée 2024	Nais. 2022 25	5	24	18	26	73	20	26	24	18	24	112	185
Prévision Rentrée 2025	Nais. 2023 22	10	15	24	18	67	26	20	26	25 (inscription à venir)	18	114	182
Projection Rentrée 2026	Nais. 2024 18 + X	14 + x	14 (+4 entrées)	15	24	67 + x	18	26	20	26	25	115	182 + x
Projection Rentrée 2027	Y	y	14+ y	14	15	43 + y	24	18	26	20	25	115	157 + y

Dans l'ensemble, l'effectif prévisionnel est stable.

## **5/ Services autour de l'école : SIVU**

Monsieur DUBUS Président du SIVU prend la parole pour répondre aux questions des parents.

### **Au niveau Cantine :**

- *Y a-t-il parfois une absence de desserts ?* Les desserts sont toujours prévus : fruit, fromage, pâtisserie au choix.
- *Pourquoi les plats diffèrent parfois du menu du jour ?* Les plats correspondent bien au menu présenté. Il se peut par exemple que pour des raisons d'approvisionnement, une soupe à la tomate puisse être remplacée par une soupe au potiron.
- *Pourquoi les tarifs de la cantine ont-ils encore augmenté ?*

Effectivement le tarif est en augmentation mais il n'y a pas que le repas qui est compté dans le prix : il y a aussi le personnel mis à disposition, la location de salle, le chauffage, l'éclairage, l'eau, le service, le nettoyage etc...

Les communes prennent en charge une partie du repas, si elles ne le faisaient pas, le prix du repas serait bien plus cher.

- Pour pallier à l'augmentation de fréquentation de la cantine et pour répondre aux besoins des enfants : un agent supplémentaire par cantine a été recruté.
- La société de restauration API travaille avec des producteurs locaux et une diététicienne.

-

### **Questions diverses :**

**Questions :** *Pourquoi le dortoir des TPS-PS est-il à Hamblain les Près et non à Vis ?*

C'est une question d'organisation en interne. Le rideau à Hamblain va être déplacé.

Le dortoir de Vis est utilisé pour les PS.

Les 2 écoles Vis et Hamblain sont à même d'accueillir des TPS/ PS.

A Hamblain les Près, les enfants apportent des produits laitiers, y a-t-il un frigo ?  
Oui, mais pour des raisons de rupture de chaîne du froid, ce n'est pas possible.

Que signifie sur Ineos la rubrique « Cantine sans repas » ? : C'est uniquement les enfants qui ont un PAI.

Pour les inscriptions Cantine : Une seule feuille d'inscription par famille sera à remplir en septembre 2025.

### **Au niveau du Transport :**

L'objectif principal est de limiter le temps d'attente : 2 agents supplémentaires comblent les manques. Possibilité d'un décalage.

Pourquoi le bus du matin est régulièrement en retard ? Plusieurs causes : ducasse de Biache, camion de livraison, passage a niveau bloqué) ajout d'arrêt .

Tous ces faits ont été remontés au transporteur. Celui-ci doit adapter son planning et ses horaires. Le Sivu reste très vigilant. Les horaires des bus vont être affichés prochainement.

Pourquoi le bus du soir s'arrête t-il sur la Nationale de Vis ? C'est dangereux pourquoi pas rue de l'église ?

M. le maire de Vis avait fait pourtant le nécessaire et envoyé un courrier. M. Dubus va revoir cette question.

## **6/ Evaluation d'école : Questionnaires**

L'évaluation d'école se déroulera en vague 3 :

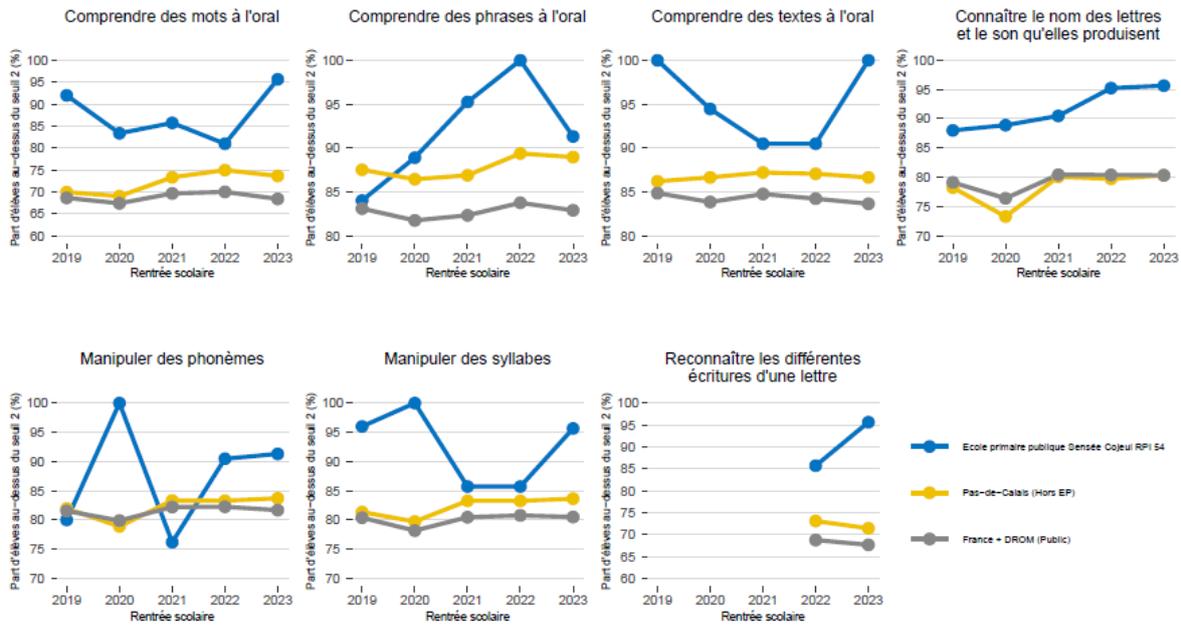
- La phase d'auto-évaluation se déroulera du 06 janvier 2025 au 13 mars 2025.
- La phase d'évaluation externe aura lieu du 17 mars 2025 au 25 avril 2025.

M. Place présente le questionnaire destiné aux élèves du CE2 au CM2, mais aussi celui pour les parents et pour les enseignants. Chaque questionnaire restera anonyme. Ils seront transmis via l'ENT.

**Les réponses seront analysées pour établir un portrait du RPI.**

# Les résultats aux évaluations à l'entrée du CP en Français et en Mathématiques :

## Résultats aux évaluations à l'entrée en CP – Français

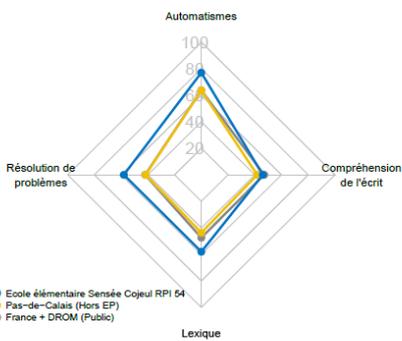


## Résultats aux évaluations à l'entrée en CP – Mathématiques

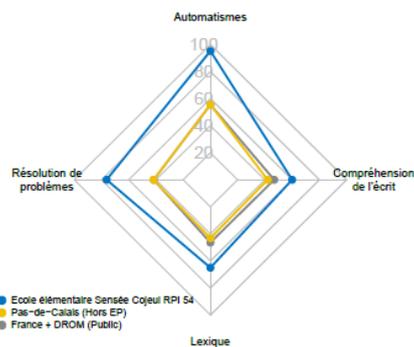


# Les résultats des anciens élèves de CM2 aux évaluations 6<sup>ème</sup> :

Part des anciens élèves de CM2 ayant une maîtrise satisfaisante aux évaluations 6e en 2022



Part des anciens élèves de CM2 ayant une maîtrise satisfaisante aux évaluations 6e en 2023



Les résultats du RPI 54 se situe au-dessus des résultats départementaux et nationaux. Le projet d'école sera bâti sur nos faiblesses.

M. Place explique que l' IPS (Indice de Positionnement Social) peut parfois nous pénaliser pour recevoir des moyens supplémentaires. (par exemple : avoir moins d'heures de Pacte.)

## **7/ Activités pédagogiques dans les classes**

**TP/PS** : Travail sur l'automne, soupe au potiron et invitation des CP dans la classe.

**PS/MS** : Travail sur l'automne, reportage sur le blog, Cueillette de Beurains.

**GS** : Bibliothèque de Vis tous les 15 jours. Visite à Arkéos à Douai, Atelier sur les mammoths et visite du musée et des habitations féodales à l'extérieur.

**CP** : Evaluations CP, intérêt de la lecture, ateliers autour d'Halloween, pâtisserie, visite à Orionis et soupe avec les maternelles.

**CE1** : Projet sur le genre policier, bibliothèque le lundi, sortie à Orionis, atelier sur le système solaire, Halloween

**CE2** : Visite Orionis, planétarium dans une salle immersive, atelier sur le système solaire et exposé sur les météorites.

**CM1** : Orionis ateliers sur le système solaire, ateliers sportifs avec les CM2.

**CM2** : Cross, Orionis ateliers sur le système solaire, ateliers sportifs avec les CM2.

### **Informations diverses :**

Le Marché de Noël du RPI aura lieu le **10/12/24** à Boiry notre Dame :

La fête du RPI 54 se déroulera à Eterpigny **le vendredi 20 juin 2025**.

## **9/ Bilan de la Coopérative scolaire**

Du 01/09/23 au 31/08/24, le résultat est positif : 474.38 €

Total des Charges : 20550.69 €

Total des Produits : 21025.07 €

Monsieur PLACE explique le rôle de l'OCCE ainsi que ses attributions.

Il explique également qu'une cotisation est obligatoire. Elle comprend les cotisations d'adhésion au siège de l'OCCE 62 (389.50 €) ainsi que les assurances des personnes et du matériel pour les activités coopératives (58.13 €) soit un total pour tout le RPI de 447.63€.

Monsieur Place invite les parents d'élèves volontaires à consulter le cahier de compte de la coopérative et à le signer.

M. Place évoque pour information le détail d'un voyage pour le RPI : Coût du transport et des entrées.

	Lieu	Transport	Activité	TOTAL
Classe de Mme BE-CART	Achat matériel MOTRICITE			460 €
Classe de Mme RENGARD	Cueillette de BEAU-RAINS	182 €	120 €	302 €
Classe de Mme DHEILLY	ORIONIS Douai	360 €	338 €	518 €
Classe de Mme VILLETTE / Mme MARTEL	ORIONIS Douai		260 €	440 €
Classe de Mme LOURDAUX	ARKEOS Douai	280 €	135 €	275 €
Classe de M. PLACE / Mme TABARY	ORIONIS Douai		312 €	452 €
Classe de Mme BERGAMINI	ORIONIS Douai	360 €	234 €	414 €
Classe de M. GONZALEZ	ORIONIS Douai		312 €	492 €
			<b>TOTAL</b>	<b>3353 €</b>

## 10/ Clôture du Conseil d' Ecole

Monsieur PLACE clôture le conseil d'école à 20h30 après avoir remercié tous les participants.

Pour extrait conforme:



Séverine LOURDAUX

Secrétaire de Séance



Le Directeur,  
Alain PLACE

Président de séance - Responsable RPI